

## ALLEMAGNE

### Résurrection en vue pour le normalisateur allemand

En juin 2010, d'épineuses questions de financement et de composition avaient conduit le comité de normalisation comptable allemand, Deutsche Rechnungslegungs Standards Committee, à mettre un terme à l'accord qui le liait avec le Ministère allemand de la justice.

Réuni en assemblée générale le 30 mai 2011, il a toutefois décidé de poursuivre son action en mettant en place une nouvelle structure de fonctionnement et de représentation. Pour toute information complémentaire, veuillez suivre le lien : <http://www.standardsetter.de/drsc/news/>

DRSC – Communiqué de presse – 30 mai 2011

### Symposium à Berlin sur le droit de l'insolvabilité

L'Institut des Wirtschaftsprüfer allemands a organisé le 22 février 2011 à Berlin un symposium consacré aux nécessaires réformes du droit de l'insolvabilité qui a rappelé la nécessité d'axer cette législation sur la mise en place précoce de procédures d'assainissement des finances des entreprises en difficultés et du maintien de la continuité de l'exploitation. Plusieurs contributions ont mis en évidence l'apport majeur des professionnels comptables et leur valeur ajoutée dans ce domaine.

WPg Die Wirtschaftsprüfung – Cahier spécial – 15 mai 2011-06-06

## CANADA

### La CVMO relève des lacunes dans les rapports intermédiaires en IFRS

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) fait état de trois lacunes récurrentes relevées dans les rapports financiers en IFRS du premier trimestre 2011. Ces lacunes indiquent notamment que le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), ainsi que les contrôles et les procédures de communication de l'information (CPCI), sont des éléments significatifs du passage aux IFRS et que les entreprises doivent y veiller dans leurs rapports intermédiaires. La CVMO donne des conseils pour éviter aux autres organisations de tomber dans les mêmes pièges.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario – Communiqué de presse - 2 juin 2011

### La rémunération des dirigeants dans le collimateur

Les autorités canadiennes des valeurs mobilières (ACVM) ont publié en novembre 2010 des propositions visant l'amélioration des informations fournies sur les rémunérations des dirigeants. A la suite des commentaires reçus, elles vont prochainement annoncer des modifications des règles en la matière afin de permettre une meilleure transparence.

CGA-Magazine – Mai-juin 2011

## ETATS-UNIS

### Le FASB lance une série de sessions de formation sur Internet

Le Financial Accounting Standards Board annonce le lancement d'une série de sessions de formation sur Internet, 'IN FOCUS', qui se focalisera sur les évolutions de la communication financière et des rapports significatives pour les parties prenantes, telles que les normes définitives, les exposés sondage ou les modifications de la taxonomie des US GAAP.

FASB – Communiqué de presse – 1<sup>er</sup> juin 2011

### Publication d'un guide pour les très petits cabinets

L'Institute of Internal Auditors (IIA) publie un guide pratique destiné à aider les très petites structures d'audit à se maintenir au niveau des normes professionnelles en leur fournissant conseils et recommandations sur les modalités d'application des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Institute of Internal Auditors – Communiqué de presse – 23 mai 2011

## ITALIE

### Le Vatican met en place une loi anti-blanchiment

Le Vatican a promulgué une nouvelle règle faisant obligation à quiconque entrant son territoire de déclarer toute somme d'argent supérieure à 10 000 € en sa possession. Cette règle s'inscrit dans le dispositif anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme qui vient juste d'entrer en vigueur dans la Cité du Vatican.

International Accountant – Mai-juin 2011 – page 15

## ROYAUME-UNI

### Mise en place de la loi anti-corruption

La loi relative à la lutte contre la corruption, Bribery Act 2010, qui doit entrer en application à l'été 2011, marque le commencement d'une nouvelle posture plus agressive des pouvoirs publics britanniques à l'encontre des fautes commises par les entreprises. Les professionnels comptables doivent en comprendre l'incidence, tant pour être en mesure de bien conseiller leurs clients que pour s'assurer de leur propre conformité à la législation.

International Accountant – Mai-juin 2011 – page 6